

COMMUNE DE VALLE-DI-ROSTINO

Séance du 02 décembre 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 24/11/2023

Présents : 9

L'an deux mille vingt-trois et le deux décembre à 15 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christian MORACCHINI

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Christian MORACCHINI, Ours-Jean CAPOROSSI, Prosper GIOVANNONI, Laurent LOVICH, Charles RONGICONI, Jean-Jacques GIOVANNONI, Jacques CRISTIANI, Jean-Pierre MANNONI, Michel

NOVELLINI

Représentés:

Excusés: Jean MORACCHINI, Ange MORACCHINI

Absents:

Secrétaire de séance: Ours-Jean CAPOROSSI

Objet: Demande d'aide financière - Plan de Relance - N° 2023_048

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les toits des 2 réservoirs d'eau potable du lieu-dit Campu Rosu se sont écroulés en partie, dus à la vétusté et à leur ancienneté. Afin de garantir la potabilité de l'eau d'alimentation des habitants, il est nécessaire d'entreprendre la réfection totale des toits.

Cette opération est éligible à l'aide financière de la Collectivité de Corse dans le cadre du plan de relance.

Le Maire propose au conseil municipal d'adopter le plan de financement présenté ci-dessous, en sollicitant une participation de la Collectivité de Corse dans le cadre du plan de relance.

Plan de financement :

<u>Dépenses</u>		Montant HT : 64 330 €
<u>Recettes</u>	CDC - Dotation quinquennale :	64 330 x 90 % = 57 897 €
	Autofinancement :	64 330 x 10 % = 6 433 €

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

et après en avoir délibéré :

DECIDE, à l'unanimité :

- **d'adopter** le plan de financement ci-dessous quant au projet présenté ci-dessus,
- **de solliciter** la participation financière de la Collectivité de Corse
- **d'autoriser** le Maire à signer tout document relatif aux demandes de subvention,
- **d'inscrire** au budget les crédits nécessaires à l'opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 07 décembre 2023
et publié ou notifié le 07 décembre 2023

Le Maire



C. MORACCHINI